

ARRÊTÉ N°ARR2020-062

Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix

MAIRIE DE



WASQUEHAL

Le Maire de la Ville de Wasquehal,
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'article R610-5 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n° 58.1216 sur la Police de la Circulation Routière ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-3, R411-4, R411-8, R417-10,
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant les travaux du réseau de chaleur sous couvert de l'arrêté
ARR2020- 162 et l'arrêt du réseau de Tramway,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules de transport KEOLIS de plus de 3.5T sera autorisée sur le tronçon central de l'avenue de la Marne **situé:**

Entre le Carrefour Cartelot et le Carrefour Château Rouge

Dans le sens Tourcoing-Lille

A partir du 05 Octobre 2020 pour une durée de 60 jours.

ARTICLE 2

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de La. M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société Transpole
- SDIS 59 Groupement 2
- Monsieur le Directeur de la Société Esterra

Wasquehal, le 01 Octobre 2020

Par délégation du Maire,

Ghislain PLANCHE,
Premier Adjoint

